

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 941 publiée le 14 juin 2023

CHALIGNY : LES HABITANTS S'OPPOSENT A LA VENTE PAR LE DIOCESE DE NANCY D'UNE CHAPELLE EMBLEMATIQUE DU PATRIMOINE OUVRIER



Comme l'indique la presse locale en Meurthe-et-Moselle, la chapelle Notre-Dame du Fer de Chaligny, construite en 1956-57 par les ouvriers des aciéries et les mineurs de fer sur un terrain donné à l'évêché par l'aciérie de Neuves-Maisons, toujours en activité, a été mise en vente, suscitant l'émoi des habitants pour lesquels elle est un lieu de mémoire majeur.

Inaugurée le 5 mai 1957 par Mgr Huet, elle est large de 7 mètres et longue de 20, avec des vitraux des établissements Benoit Frères de Nancy, et des pieds d'autel en minerai de fer. Deux habitants de Pont-saint-Vincent ont fait les plans et le chantier a été mené par un porion - un contremaître de la mine - ainsi que des mineurs et des sidérurgistes sur le modèle des auto-constructions Castor. « Elle a été construite par des croyants et des non-croyants, tous bénévoles, c'est une chapelle ouvrière », rappellent les habitants dans la presse locale.

En janvier 2023, la presse locale était avec les habitants : « croyants et non-croyants, unis dans la défense de la chapelle, assistent à la messe de l'Epiphanie. Une

cérémonie avec une charge émotionnelle particulière. L'Eglise veut mettre en vente le bâtiment. Sylvio Cicotelli, président de Chaligny Patrimoine, considère que le lieu est sacré et ne peut faire l'objet d'une opération immobilière : "on pense franchement que le but, c'est de la raser pour récupérer le terrain. On est en train de toucher au sacré". Dans le terme « sacré » il faut entendre le sens religieux, mais aussi la dimension historique et culturelle du lieu ».

Riposte Catholique résume l'affaire le 2 mai 2023 : « Faute de ressources, l'évêché de Nancy a décidé de mettre en vente à 100.000 euros la chapelle Notre-Dame du Fer de la commune de Chaligny. Problème - celle-ci a été construite en 1957 par des mineurs et des sidérurgistes bénévoles, qui l'ont ensuite offerte au diocèse. Les habitants refusent que le diocèse profite d'un travail fait par leurs ancêtres, et refusent que le patrimoine soit bradé.

“La mairie de Chaligny est également vent debout contre la mise en vente du lieu de culte“, expose France Bleu. “C'est difficile à admettre qu'elle soit revendue alors qu'elle a été construite bénévolement par les Chaligniens, j'ai du mal avec ça“, confie André Bagard, le maire de la commune. Mais pas le choix, répond l'Eglise, la paroisse n'a plus les moyens d'entretenir la Chapelle. “Avec la baisse du nombre de pratiquants et des ressources, ça devient difficile de l'entretenir, en plus, Chaligny compte déjà une autre église“ [propriété du diocèse aussi], insiste le Père Jean-Michaël Munier, vicaire général du diocèse de Nancy et Toul.

La mairie souhaiterait la racheter, mais le prix proposé par l'évêché reste très haut : “face à l'intransigeance de l'Évêché, la mairie propose de racheter la chapelle pour en faire un lieu culturel. L'Église est prête à la céder 58.000 euros, une somme trop élevée pour la mairie. “On n'a pas les moyens, il faut qu'on trouve un compromis avec un prix de cession inférieur et raisonnable“, assure André Bagard”. Une réunion doit avoir lieu en juin entre le maire et le vicaire général pour tenter de trouver un accord ».

Le diocèse finit par communiquer sur le sujet, indiquant qu'une vente à l'euro symbolique à la commune est contraire au droit canonique. De quoi surprendre un canoniste cité par Riposte Catholique : « il n'y a rien dans le droit canonique qui interdise la cession à l'euro symbolique [...] de nombreux diocèses la pratiquent ». En revanche, « l'intention des donateurs - ce n'est pas seulement les gens qui ont donné de l'argent, mais aussi de leur temps, fait des œuvres d'art, entretenu - elle compte, elle est même primordiale ».

L'économiste diocésain, que Riposte Catholique a contacté, « affirme s'appuyer sur le canon 294. "Nous nous sommes fixés pour règle de ne pas vendre en-dessous du prix d'une expertise ». Mais les circonstances le poussent à se contredire : il n'y a pas eu une expertise « mais deux. Pas des expertises, mais des offres, à 100.000 et 140.000 euros ». La dimension spirituelle et mémorielle de la chapelle Notre-Dame du Fer ayant totalement été évacuée au profit de son unique valeur vénale.

Lettre ouverte d'une paroissienne

Le 31 mai, Riposte Catholique publie la lettre ouverte d'une fidèle de Chaligny à l'ancien évêque de Metz Mgr Papin, qui a depuis quitté le diocèse à l'arrivée de son successeur Mgr Michel, ex-évêque de Valence :

« Monseigneur,

Je suis Marie Louise Pierron.

En 1958, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir exprimer mon bonheur de croire en Dieu et en ses représentants, lorsque j'ai décoré la Chapelle de Chaligny où je résidais avec mes parents. l'Abbé Sartorio s'inquiétait alors de n'avoir pas les moyens, même pas pour acheter un Christ.

J'étais alors âgée de 18 ans. J'ai voulu illustrer le travail et la vie des ouvriers métallurgistes et mineurs en exposant que le chemin était lumineux lorsque l'humain se rapprochait du Christ.

Cette Chapelle fut entièrement construite par l'Abbé Sartorio, maintenant hélas décédé, et les habitants des cités, donc les ouvriers. L'usine fit cadeau de l'autel et des « bas côtés » en panneaux de minerai de fer assemblés par ses ouvriers .

Comme j'avais toujours promis que je sculpterais une Vierge qui manquait dans la niche, au dessus de la porte d'entrée, j'ai enfin réalisée celle-ci en 2010. Elle est en fil de fer que l'usine fabrique toujours. J'ai utilisé pour cette œuvre 30 bobines de fer de 50 mètres.

Les statues du Christ, de la Vierge et de Saint Jean au dessus de l'autel sont en cerisier de notre jardin. Le chemin de croix a été peint à l'huile sur toiles. Les fresques au dessus de l'autel et des bas cotés, représentent l'usine, les cités ouvrières, un atelier de tréfilerie et la mine. Elles ont été peintes en acrylique ordinaire, sans préparation des murs ! Rien n'a bougé, ni terni, ni moisi, ni écaillé depuis 65 ans !

Ne voyez vous pas là un miracle ?

Je crois qu'une loi de l'Eglise dit : « qu'une Chapelle n'appartient ni à l'évêché, ni à la commune, mais aux habitants ».

Qu'en dites vous ?

D'autres parts, le prêtre actuel officie ses messes uniquement dans la Chapelle facile à chauffer. Elle est donc toujours en activité.

L'usine a échangé ce terrain contre une clause, une promesse ?

Voudriez vous vendre ce que vous n'avez ni construit, ni financé, ni entretenu ?

Priver les cités de leur maison pour une poignée d'euros ?

J'espère que ma lettre vous touchera au plus profond de vous-même et que vous laisserez les Chalinéens entretenir leur « Maison de Dieu » comme ils l'ont toujours fait bénévolement.

D'après la loi française, vous pourriez n'avoir plus qu'un terrain à vendre, et la Chapelle serait transportée ailleurs.

Je vous prie de recevoir Monseigneur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux ».



Le diocèse de Nancy : le flou sur les budgets, et chaque paroisse seule face aux déficits

Riposte Catholique, encore, constatait il y a quelques jours que les comptes de l'association diocésaine de Nancy n'étaient pas accessibles sur le site du journal officiel depuis 2014 :

« Le diocèse de Nancy argue du manque de ressources pour mettre en vente des lieux de culte construits pour glorifier le Seigneur - comme la chapelle Notre-Dame du Fer de Chaligny, construite par les ouvriers de l'acier, pour être la maison de Dieu et que le diocèse souhaite vendre 100.000 euros - décision qui suscite une juste et large indignation dans le village où vivent toujours des descendants de ceux qui ont bâti cette chapelle vers 1956.

Cela dit, quelqu'un qui souhaiterait s'enquérir de la situation financière de l'évêché de Nancy - ou un donateur du denier du culte qui souhaiterait connaître l'emploi de ses dons - ne pourrait pas le faire.

Bien que les comptes des associations qui brassent plus de 153.000 euros de dons annuels - c'est le cas de tous les diocèses de France - doivent être déposés au journal officiel, les seuls comptes de l'association diocésaine de Nancy qu'on y trouve datent de 2006 à 2013. Monseigneur Papin était déjà évêque, il l'est resté de 1999 à 2023 ».

En 2013, dans les comptes, l'on constate une curieuse variation sur les constructions - comptées en brut pour 66 millions d'euros, elles passent en net à 49.5 millions d'euros, avec près de 16.7 millions d'euros de déficit dans l'amortissement provisoire. Comme si le diocèse n'arrivait pas à décider si ses églises, chapelles et salles étaient des charges ou des actifs. Quant à l'exercice, il est déficitaire en 2013 (-454.650 euros) et bénéficiaire en 2012 (737.381 euros). Il y a en 2013 1.152.000 € de revenus tirés des ventes immobilières, et 1.473.000 € de legs perçus par le diocèse.

En 2014 - première année dont les comptes sont indisponibles - le diocèse de Nancy tirait la sonnette d'alarme sur sa situation financière, comme le rappelait alors l'Est républicain : « Mgr Jean-Louis Papin vient d'écrire aux fidèles pour les inciter à donner : "nous avons besoin de réunir cette année 3.500.000 euros. Au 10 octobre le montant collecté par le denier de l'Eglise s'élève seulement à 1.585.000 euros » après semble-t-il une campagne de communication complètement ratée sur le denier du culte.

Au cœur des comptes du diocèse de Nancy - mais aussi du diocèse de Saint-Dié, un homme, Michel Petitdemange. En poste depuis 1999 comme économiste de Saint-Dié, record de France de longévité, et depuis 2005 à Nancy.

Un de ses prédécesseurs, un prêtre renvoyé à l'état laïc en 2011, avait plutôt mal tourné et avait été condamné discrètement à trois mois de prison avec sursis en 2010.

C'est lui qui monte régulièrement au créneau dans la presse locale pour défendre les ventes d'églises (lire plus bas). Il a contacté Riposte Catholique pour affirmer son incompréhension quant à la non-publication des comptes : « mon assistante a retrouvé tous les récépissés de dépôt des comptes au Journal officiel, il y a certainement un bug ». Comme on dit, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon...

Par ailleurs, curiosité locale, il n'y a pas de péréquation dans le diocèse de Nancy - suite, d'après la raison officielle, au refus des paroisses de Nancy de payer pour celles du pays haut, et chaque paroisse se retrouve seule face à ses déficits. Mais pour justifier de la vente du patrimoine ecclésial, elle peut s'appuyer sur des chiffres faits par l'économiste diocésain - et qui prennent en compte généralement les charges de mise aux normes, les travaux etc. de façon à monter le plus haut possible, et avec une seule perspective possible : l'extinction.

Lunéville est un bon exemple de cette « aide active à mourir » de l'Eglise en Meurthe-et-Moselle, où en 2016 le père Robert Marchal animait une réunion quant aux déficits de la paroisse Sainte-Anne : « La raison en est simple : la paroisse Sainte-Anne souffre d'un déficit chronique, qui a atteint les 40.700 euros lors du dernier exercice. La faute à des coûts de fonctionnement et d'entretien disproportionnés par rapport à ses revenus (quêtes, dons, célébrations), qui ne suivent pas ses dépenses (chauffage, taxes).

Réaliste, il a aussi évoqué l'avenir. « Combien sommes-nous aujourd'hui à la messe le dimanche ? 550 ? Et dans dix ans ? C'est à nous de préparer l'avenir et de ne pas laisser un héritage trop lourd à entretenir aux futures générations ».

« Lequel héritage comprend, réparti entre plusieurs associations : le presbytère Saint-Maur rue de Viller, la maison paroissiale de la rue Charles-Vue, l'église Jeanne d'Arc et les salles Saint Léopold (association diocésaine) ; les salles Sainte-Anne et le bâtiment, vide, de la rue des Templiers, qui accueillait autrefois le Secours catholique (Saint-Vincent-de-Paul) ; la salle Saint-Michel et le presbytère de la rue Viox (association Jeanne d'Arc). Les églises Saint-Jacques, Saint Léopold et Saint-Maur [désaffectée depuis] sont propriétés de la ville.

Chaque année, avec ses deux appartements et son secrétariat, la maison paroissiale représente un coût de quelque 15.000 €, avec 80.000 € de travaux à prévoir, a expliqué Anne-Marie Guénégo, la trésorière du conseil économique de la paroisse. Autres exemples : le presbytère Saint-Maur (deux appartements) engendre 17.000 € de dépenses annuelles, les salles Saint Léopold quelque 14.500 €, le presbytère de la rue Viox, 10.000 €.

Si ces bâtiments sont conservés, il faudra prévoir leur mise aux normes d'accessibilité comme tous les établissements accueillant du public, avec ce constat dressé par le père Marchal : « La paroisse possède beaucoup de biens qui sont vétustes, ne sont pas adaptés aux besoins pastoraux actuels et présentent des coûts d'entretien et de fonctionnement élevés ». Le diocèse a fait estimer la valeur des différents bâtiments. Elle se monte à 639.600 euros, à charge pour lui de s'occuper de leur vente et de rendre cette somme tout de suite disponible à la paroisse par une avance de trésorerie ». Suit le projet de restauration de salles paroissiales pour 625.000 euros - une somme très proche de l'estimation des divers biens de la paroisse, qui n'est pas détaillée, et l'annonce de « l'abandon des salles saint-Michel, récemment restaurées ».

Un diocèse qui n'hésite pas à vendre les églises comme lofts ou pour en faire un Burger King

Surtout, ce n'est pas la première fois que les ventes d'églises dans le diocèse de Nancy suscitent une levée de boucliers. Du fait de son histoire, le diocèse a beaucoup de biens et d'églises - notamment dans le pays-haut (de Jarny à Longwy), ainsi que des églises construites après 1905 dans tout le département, souvent en lien avec des cités ouvrières, les quartiers neufs de Nancy ou des dévotions locales.

En 2011, l'église St François d'Assise de Vandœuvre les Nancy, construite par Jean Prouvé et Georges Schmitt à la fin des années 1950, devait être vendue 1.3 millions d'euros pour en faire un centre commercial.

« L'église Saint-François -d'Assise de Vandœuvre, propriété du diocèse de Nancy, en vente depuis 2007, a trouvé preneur. Le promoteur, dont l'identité n'a pas été communiquée, a fait cette acquisition pour 1, 35 M€. A cette somme, il devra ajouter 500 000 € de travaux de remise aux normes de l'église de 1 000 m² vouée à être transformée en centre commercial. Les 6 000 m² de jardin qui entourent le bâtiment vont être bétonnés et se muer en parking, se fondant ainsi dans un environnement immédiat de grandes et moyennes surfaces commerciales.

« Nous aurions préféré que notre bâtiment serve l'intérêt public, mais les propositions n'étaient pas nombreuses », reconnaît Michel Petitdemange, l'économiste du diocèse de Nancy. En 2008, l'association diocésaine la propose à la municipalité de Vandœuvre. « Nous étions intéressés par la seule nef ; ni par les jardins, ni par le presbytère ou encore la petite chapelle attenante », se souvient Philippe Giumelly, premier adjoint au maire, chargé de l'urbanisme. Les Domaines estiment l'acquisition à 700 000 €. « Nous avions l'argent pour l'acquisition mais pas pour les travaux qui se montaient à plus d'un million d'euros ».

Entretenir une église de 1 000 places qui rassemble péniblement 80 paroissiens chaque dimanche n'était plus tenable. « Il en va de notre responsabilité morale, on peut casser notre tirelire mais pourquoi ? Pour quel projet ? Il faut penser aux générations à venir », poursuit l'économiste, qui négocie actuellement la vente de l'église de Mont-Saint-Martin près de Longwy. Les paroissiens ont été les premiers avertis de la mise en vente de leur église. Ils se sont consolés dans un premier temps avec la chapelle voisine. Ils devront y renoncer. L'association diocésaine a cependant émis ses conditions « pas de débits de boissons, de salles de jeux, de boutiques qui pourraient choquer dans un ancien lieu saint ».

Néanmoins le projet capote. Pas de quoi déboussoler l'association diocésaine, qui remet l'église en vente... en 2012, elle manque de peu de devenir un Burger King - cette fois le tollé est national.

D'autant que les habitants se mobilisent et obtiennent la protection de leur église au titre des Monuments Historiques : « une pétition circule qui rencontre un succès certain. Grâce à une association présidée par une conseillère municipale d'opposition, l'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. La voilà classée. Le maire se réveille enfin, même s'il la joue petit bras.

« N'exagérons pas, ce n'est pas la chapelle Sixtine », déclare-t-il. Certes, seulement un exemple typique d'architecture des années 50-60. Pas rien tout de même. Le promoteur qui n'a pas obtenu ce qu'il souhaitait se désengage. Retour à la case départ pour le diocèse, qui n'a plus qu'une envie, se débarrasser de cette église. Au printemps, une chaîne de fast-food, spécialisée dans le poulet, se dit intéressée. Mais il lui faut désormais respecter le cahier des charges des Monuments historiques. Des contraintes lourdes et un respect total de l'œuvre. L'évêché s'impatiente ».

En fin de compte, toujours sur les bras de l'évêché fin 2022, elle est vendue au groupe hôtelier Accor - la vente est officialisée au conseil municipal d'avril 2023. Et comme le confirme l'économiste du diocèse de Nancy à Riposte Catholique, « il y aura bien un bar lié à l'hôtellerie, mais ce n'est pas pareil [que les demandes de 2011] On ne voulait pas d'un bar à part entière ».

Mais il se rappelle que « celui qui en proposait le plus, et bien plus que tous les autres, c'était le consul de Turquie pour en faire une mosquée ». Sans commentaires...

Une église à vendre comme loft à Longwy ?

En 2018, la presse nationale tombe sur une annonce un peu curieuse à Longwy : « "Loft en vente, Longwy, trois pièces, 190 000 €" L'annonce immobilière n'a en soi rien de particulier. Le bien à saisir est, par contre, tout à fait original, puisqu'il s'agit de l'église Saint-Jules, située dans l'un des quartiers de l'ancienne ville sidérurgique, théâtre de la révolte et de la colère ouvrière. Le diocèse de Nancy s'est résigné à céder cet édifice construit entre 1911 et 1913, au temps de l'âge d'or de l'industrie, et situé à proximité des frontières belges et luxembourgeoises ».

Au moment de la mise en vente, [un ex-curé] du diocèse, Robert Marchal, s'était quelque peu répandu dans la presse locale : "Cette église avait été financée en partie par les patrons des grandes usines du bassin de Longwy, "sauf qu'on le paye aujourd'hui. Le chef de l'usine du coin allait à la messe et tous les cadres allaient à la messe, il fallait se montrer auprès du directeur. Je dis avec force que chaque fois que l'église s'est mise du côté des riches, elle a fait une connerie ! Et bien, là en construisant cette église Saint Jules, elle a fait une connerie ! Aujourd'hui, on ne peut pas la gérer. Il ne fallait pas la faire. On n'en avait pas besoin. On aurait fait des chapelles bien moins chères et bien moins belles. Aujourd'hui on pourrait soit les supprimer, soit les entretenir. On paye le passé".

L'acheteur s'étant rétracté après la signature du compromis de vente en octobre 2021, elle a été remise en vente - l'Est Républicain donnait la parole, alors, toujours à l'économe, et indiquait : « certitude : il existe sur le diocèse de Nancy et de Toul quelque 894 lieux de culte [dont 25 qui appartiennent au diocèse]. Et le nombre de « désacralisations » reste faible, de l'ordre d'une dizaine ».

Depuis, il y en a eu une de plus, l'église Saint-Maur de Lunéville, rendue à la ville en 2022 qui va y faire un musée de la faïencerie - mais d'ici son installation, de l'art bien plus profane y a été exposé. Et toujours à Lunéville, une association des amis de l'église Sainte-Jeanne d'Arc se bat pour que l'église du même nom - très particulière à bien des titres et classée monument historique dans sa totalité en 2001 - ne soit pas désacralisée et vendue au plus offrant. Selon nos informations, bien que l'association mette un point d'honneur à organiser des manifestations qui respectent l'affectation de l'église et le sacré, le nouveau curé les empêche d'organiser des messes...

Construite en 1911 et 1912 sur les plans de l'architecte nancéen Jules Criqui et ornée de 28 vitraux des ateliers Janin et Benoît de Nancy (1912-1947), pour la paroisse érigée en juillet 1910 sous le vocable Sainte-Jeanne-d'Arc, elle est consacrée le 17 octobre 1912 grâce à la pugnacité du curé de la paroisse, l'abbé Gérardin. Il s'agit de la troisième église du monde à avoir été placée sous le patronage de Jeanne d'Arc après l'église Sainte-Jeanne-d'Arc du Touquet-Paris-Plage et l'église paroissiale de Margny-lès-Compiègne, car à cette époque la pucelle d'Orléans n'est béatifiée que depuis trois ans. Le responsable du chantier, l'abbé Gérardin, obtient alors une autorisation spéciale du pape Pie X pour pouvoir consacrer la nouvelle église lunévilloise à la Bienheureuse.

Lunéville est un « laboratoire du suicide assisté du diocèse de Nancy », selon un paroissien originaire de la ville et bien au fait du dessous des cartes : « Robert Marchal était déjà orienté vers un déclin inévitable, mais ça s'est aggravé avec le nouveau curé, Michel Sebal, très proche de l'économe diocésain par ailleurs et de l'ex-évêque. Depuis qu'il est là, il a voulu passer de 12 clochers à deux, voire un, en rendant les églises aux communes et en supprimant les messes partout ailleurs ».

« On est un des rares diocèses sans péréquation - les paroisses sont seules avec leurs déficits. Comme si ça ne suffisait pas, les bâtiments sont systématiquement comptés comme charges, ce qui a mis toutes les paroisses en déficit et les force à vendre. Pourtant le diocèse a les moyens - la maison diocésaine de l'Asnée coûte cher, mais les salles sont louées pour des colloques, et selon mes amis banquiers - l'avantage de Nancy, c'est que tout se sait assez vite, les comptes du diocèse sont bien garnis ».

En revanche, la gestion de l'immobilier pose question. « Il y a des biens légués au diocèse, s'ils n'arrivent pas à les vendre de suite, ils ne les entretiennent pas, et n'installent pas de locataires dedans. Plus largement, pas mal de communautés religieuses ont été poussées dehors, et des jeunes qui avaient la vocation, mais n'étaient pas dans la ligne diocésaine, ont été détournés ».

En revanche, le fait que Mgr Papin, l'ex-évêque, ait quitté Nancy - sa messe d'adieux était le 5 mai dernier - plutôt que d'y rester émérite, ne l'étonne guère. « Mgr Michel [le nouvel évêque] va devoir apurer les écuries d'Augias. Outre les finances et les églises vendues au plus offrant, voire les presbytères à l'insu des curés qui y habitent et les terrains autour des églises, il va trouver des cadavres dans tous les placards - il y a quelques années, le diocèse n'a pas hésité à faire pression sur une famille d'origine africaine dont les enfants avaient été victimes d'abus. Sauf qu'ils vont bien finir par devenir majeurs... ! ».

En voilà un qui va regretter Valence...

